

Adaptation de la pompe à chaleur

Adaptation d'une pompe à chaleur (PAC) existant avant le 1^{er} janvier 2010 pour la combiner avec la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau)

Maison individuelle	Fr. 2'000.--
Habitat collectif, par logement	Fr. 1'000.--

Documents à fournir :

- le devis des travaux
- la documentation du type de chauffe-eau combiné à la PAC
- le descriptif et le schéma de l'installation
- en fin de procédure : les factures des travaux des éléments subventionnés